



Le moustique *Aedes albopictus* (ou moustique tigre)

-Réponses aux questions les plus fréquentes-

Que sait-on sur le moustique *Aedes albopictus* ?

Le moustique tigre (appelé ainsi à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches) ou *Aedes albopictus* se déplace peu (de 100 à 200 mètres autour de son lieu de naissance) et vit au plus près de l'homme. Il est avant tout une source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse.

Il peut également, dans certaines conditions, transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika, en piquant une personne infectée qui aurait contracté le virus à l'occasion d'un voyage dans un pays ou une région où il circule.

Si un moustique *Aedes albopictus* sain pique la personne malade, il s'infecte et peut alors transmettre le virus à une autre personne en la piquant.

Où ce moustique est-il présent en France ? Depuis quand peut-on établir sa présence en Île-de-France ?

Le moustique *Aedes albopictus* est présent en France métropolitaine depuis 2004. Sa première installation en métropole a été constatée à Menton. Le moustique continue de s'implanter durablement et s'est développé de manière significative dans 20 départements de la métropole.

En 2014, le moustique *Aedes albopictus* a déjà été ponctuellement détecté à Paris, dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis, mais l'intervention des services de lutte anti-vectorielle avait permis de l'éliminer.

Si on repère un moustique qui ressemble à l'*Aedes albopictus*, que doit-on faire ?

La présence du moustique est à signaler via le site <http://www.signalement-moustique.fr/>. Un bref questionnaire permettra de recueillir des informations sur la taille et la couleur de l'insecte et la présence éventuelle d'un appareil piqueur (dard). Le signalement permet la mise en place d'une détection précoce de nouvelles implantations du moustique et la mise en place d'actions de lutte anti-vectorielle afin d'éviter une installation définitive.

En quoi consiste la lutte anti-vectorielle ?

La lutte anti-vectorielle consiste à lutter contre les vecteurs de maladies. Il s'agit de prévenir leur implantation (surveillance, éradication), et de limiter leur prolifération. L'utilisation de produits biocides (insecticides, larvicides) peut permettre d'éviter une implantation ou d'éliminer des moustiques potentiellement contaminés autour d'une personne atteinte par l'un des virus.

Les produits biocides sont utilisés de façon adaptée afin de préserver leur efficacité et de ne pas nuire ni à la santé de la population ni à l'environnement. La lutte communautaire, faisant appel au comportement de chacun, est aussi un moyen approprié pour lutter contre la prolifération du moustique.

Peut-on éradiquer ce moustique ?

Parallèlement aux actions de lutte anti-vectorielle, chacun doit veiller à supprimer les lieux où se développent les larves de moustiques à l'intérieur et autour de son habitat.

En l'état actuel des connaissances, l'*Aedes albopictus*, qui originellement se développait en bordure forestière, s'est adaptée aux environnements urbains et suburbains. On retrouve ses gîtes essentiellement dans des récipients de petite dimension où l'eau peut stagner (dessous de pot des plantes, déchets, gouttières qui n'évacuent pas correctement les eaux pluviales, feuilles engainantes, encombrants...).

Tuer une larve, c'est tuer un moustique adulte qui pondra 250 œufs tous les 2 jours.

La grande majorité des gîtes de reproduction sont des containers de petites dimensions, de nature anthropique (c'est-à-dire créés par l'homme), situés à proximité immédiate voire à l'intérieur des habitations et qui peuvent être facilement vidés par chacun.

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, chacun doit également :

- Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies.
- Elaguer les arbres.
- Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux.
- Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage).
- Entretenir son jardin.